



Vingt-sixième session

Nairobi, 8–12 mai 2017

Point 5 de l'ordre du jour provisoire*

**Activités du Programme des Nations Unies
pour les établissements humains, y compris
les questions de coordination**

**Activités du Programme des Nations Unies
pour les établissements humains**

Additif

**Coopération avec les institutions et organismes des Nations Unies,
les organisations intergouvernementales n'appartenant pas au système
des Nations Unies, les organisations non gouvernementales et les autres
partenaires d'ONU-Habitat dans de la mise en œuvre du plan stratégique
pour la période 2014-2019**

Rapport du Directeur exécutif

I. Introduction

1. Le présent rapport passe en revue les progrès de la coopération entre le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) et d'autres entités du système des Nations Unies, les organisations intergouvernementales n'appartenant pas au système des Nations Unies, les organisations non gouvernementales et d'autres partenaires d'ONU-Habitat durant la période allant du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2016.
2. Le nouveau cadre de développement mondial de l'Organisation des Nations Unies à la suite de l'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Accord de Paris sur les changements climatiques reconnaît le rôle clef de l'urbanisation durable dans le programme de développement durable et la nécessité d'innover en partenariat pour atteindre les objectifs convenus. L'adoption du Nouveau Programme pour les villes lors de la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III), qui s'est tenue à Quito en octobre 2016, énonce une vision commune pour la réalisation d'une urbanisation durable dans un esprit de collaboration.
3. Au cours de la période considérée, le processus préparatoire d'Habitat III a créé un cadre unique pour renforcer la mise en œuvre du plan stratégique d'ONU-Habitat pour la période 2014–2019 grâce à des partenariats existants au sein du système des Nations Unies, ainsi qu'avec des organisations non gouvernementales et d'autres partenaires d'ONU-Habitat. Il a également conduit à de nouvelles initiatives avec des acteurs urbains du monde entier qui ne participaient pas à la mise en œuvre du Programme pour l'Habitat, en particulier dans des régions comme l'Asie et le Pacifique et

* HSP/GC/26/1.

l'Afrique qui ont connu une forte croissance de leurs populations urbaines au cours des deux dernières décennies. L'approche participative d'Habitat III a contribué à faire en sorte qu'ONU-Habitat soit de plus en plus reconnue comme l'instance chef de file en matière d'urbanisation durable et a accru sa capacité de coopération avec les autorités locales, les professionnels, les organisations de la société civile, les organisations de base et les communautés locales et le secteur privé dans la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et le développement urbain durable.

II. Coopération avec les institutions et entités du système des Nations Unies dans la mise en œuvre du plan stratégique pour la période 2014–2019

A. Assemblée générale

4. Au cours de la période considérée, ONU-Habitat a continué de collaborer avec ses partenaires dans des activités normatives, opérationnelles et de plaidoyer, essentiellement par le biais de réseaux axés sur les questions multipartites, et de partenariats multipartites généraux et stratégiques avec les gouvernements, les autorités locales, les milieux universitaires, la société civile, le secteur privé, les professionnels, les organisations de base et les organisations de femmes et de jeunes, entre autres. L'organisation a également travaillé en partenariat avec diverses entités des Nations Unies et des organes intergouvernementaux à l'échelon mondial, régional et local. Les partenaires ont pleinement participé à la gouvernance de ces réseaux en tant que membres des conseils consultatifs, des comités directeurs, des processus décisionnels, ainsi que dans la mise en œuvre des programmes et le suivi des résultats. Le succès de la création de coalitions, l'harmonisation des efforts et la mise à profit des atouts particuliers de ces partenaires renforceront la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et la réalisation des cibles des objectifs de développement durable et d'autres engagements pertinents convenus au niveau international.

5. ONU-Habitat, dans le cadre de sa coopération avec les institutions et entités du système des Nations Unies a été guidé par les résolutions 70/210 de l'Assemblée générale sur l'application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et le renforcement d'ONU-Habitat, et 71/256, intitulé « Nouveau Programme pour les villes ». Dans la résolution 70/210, l'Assemblée engage ONU-Habitat et les autres organismes compétents des Nations Unies à continuer d'appuyer et d'évaluer les progrès accomplis dans la réalisation de l'urbanisation durable aux fins du développement durable, dans la limite de leur mandat et leurs ressources respectifs, et en consultation avec les États Membres. Dans la résolution 71/256, l'Assemblée a approuvé le Nouveau programme pour les villes, dans lequel les chefs d'État et de gouvernement, les ministres et les hauts-représentants ont souligné la nécessité d'améliorer la coordination à l'échelle du système des Nations Unies et la cohérence dans le domaine du développement durable, a reconnu le rôle d'ONU-Habitat dans la fourniture d'un appui fonctionnel et technique aux pays en développement dans les domaines touchant la viabilité des villes et des établissements humains et a réaffirmé le rôle et les compétences d'ONU-Habitat, dans le cadre de son mandat, comme point focal pour une urbanisation et des établissements humains durables, en collaboration avec d'autres entités du système des Nations Unies.

B. Conseil économique et social

6. Le Conseil économique et social, dans sa résolution 2015/34 sur les établissements humains, a encouragé les États Membres et les observateurs à continuer d'accorder toute l'attention voulue au rôle de l'urbanisation dans le développement durable et à assurer la cohérence des politiques dans la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015 (devenu le Programme de développement durable à l'horizon 2030), y compris en encourageant la participation active des parties prenantes concernées, notamment les autorités locales. À cette fin, ONU-Habitat a été un membre actif de l'Équipe spéciale des Nations Unies chargée du Programme de développement pour l'après-2015, en étroite collaboration avec d'autres entités des Nations Unies afin d'assurer l'inclusion de l'urbanisation dans les objectifs, ce qui a abouti à l'adoption de l'objectif de développement durable 11 (Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient inclusifs, sûrs, résilients et durables) et d'autres cibles liées aux zones urbaines dans les objectifs.

7. Depuis la création de la Commission de statistique du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable, ONU-Habitat a appuyé et aidé les bureaux nationaux de statistique, en particulier lors de ses réunions qui se sont tenues à New York en juin 2015, à Bangkok en octobre 2015 et à Mexico en mars 2016.

8. ONU-Habitat a continué de collaborer avec les réseaux de collectivités locales et régionales, les prestataires de services urbains, les institutions universitaires, le secteur privé et les organisations non gouvernementales pour veiller à ce que les partenariats en faveur de l'objectif 11 soient impliqués dans le processus préparatoire d'Habitat III et la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et du Nouveau programme pour les villes.

9. ONU-Habitat a continué de collaborer avec le Département des affaires économiques et sociales (DAES), l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), ONU-Eau, ONU-Énergie, la Banque mondiale, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), le Fonds des Nations Unies pour la Population (FNUAP), l'Organisation météorologique mondiale (OMM) et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le Crime (ONUDC) pour élaborer des indicateurs et des mécanismes de suivi pour les objectifs de développement durable pertinents.

C. Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination

10. ONU-Habitat a continué de participer aux travaux du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination et ses trois composantes, le Comité de haut niveau sur les programmes, le Comité de haut niveau sur la gestion et le Groupe des Nations Unies pour le développement.

11. Au cours de la période considérée, ONU-Habitat a continué de présider le groupe de travail du Comité de haut niveau sur les programmes, chargé d'élaborer un nouveau programme pour les villes, qui a été créé au début de juillet 2014 et qui comprend 24 entités du système des Nations Unies.

12. Le Conseil des chefs de secrétariat a appliqué à Habitat III une approche coordonnée à l'échelle du système, soulignant dans un document intitulé « *Urbanization and sustainable development: a UN system input to a new urban agenda* » (L'urbanisation et le développement durable : contribution du système des Nations Unies à un nouveau programme pour les villes)¹, la nécessité d'une cohérence des politiques et de coopération dans la préparation du nouveau programme pour les villes et la mise en œuvre des volets relatifs aux villes et aux établissements humains du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

13. Le 27 avril 2016, le Conseil a publié une déclaration commune sur Habitat III, exprimant son attachement à la promotion de politiques permettant la réalisation du développement urbain durable et équitable et renforçant la contribution de l'urbanisation à la croissance économique et la création d'emplois. Les membres du Conseil ont promis leur appui collectif aux États Membres pour la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes.

D. Autres mécanismes interinstitutions

14. ONU-Habitat a intensifié sa participation au Groupe des Nations Unies pour le développement à l'échelle mondiale, régionale et nationale, notamment par le biais de programmes conjoints et de la programmation, dans le cadre de l'initiative « Unis dans l'action », bien qu'avec certaines difficultés, en particulier dans les pays où ONU-Habitat est absente. Dans la plupart des régions, ONU-Habitat a régulièrement participé à des réunions thématiques et de coordination du Groupe des Nations Unies pour le développement (par l'intermédiaire du système des coordonnateurs résidents) afin de promouvoir une meilleure compréhension du programme pour les villes et de garantir une réflexion plus appropriée de ses priorités au sein des instruments multilatéraux de programmation et lors de l'élaboration de programmes et d'activités conjoints. Dans la région arabe, ONU-Habitat a participé activement au groupe d'appui des pairs, en proposant un appui technique et des observations sur les travaux en cours et prévus des plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement dans la région.

15. Dans le cadre de la réalisation des engagements pris au titre du Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, ONU-Habitat et ONU-Femmes, en consultation avec d'autres entités des Nations Unies, ont mis au point un marqueur de l'égalité des sexes et un catalogue de l'égalité des sexes pour suivre les progrès et les dépenses des projets à usage interne. Avant le lancement du catalogue de l'égalité des sexes, ONU-Habitat, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), l'Office des Nations Unies à Nairobi et

¹ <http://www.unsceb.org/content/urbanization-and-sustainable-development-united-nations-system-input-new-urban-agenda>.

le Programme alimentaire mondial (PAM) ont organisé une formation sur les ressources de l'égalité des sexes et une formation pour les fonctionnaires chargés des finances sur le respect des indicateurs énoncés dans le Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

16. En 2016, ONU-Habitat a continué de collaborer étroitement avec l'Envoyé du Secrétaire général pour la jeunesse, les entités des Nations Unies et les organisations de jeunes pour aider les États Membres de l'ONU à adopter la résolution 2250 du Conseil de sécurité (2015), sur la jeunesse, la paix et la sécurité. ONU-Habitat a continué de collaborer avec le Réseau interinstitutions des Nations Unies pour l'épanouissement des jeunes afin d'accroître l'efficacité des travaux de l'ONU dans le développement de la jeunesse par le renforcement de la collaboration et des échanges. Parmi les jalons importants dans ce domaine, on peut citer l'adoption par le Conseil des chefs de secrétariat du Plan d'action du système des Nations Unies pour la jeunesse, l'appui à l'initiative « Youth 21 » visant à accroître la participation des jeunes dans le système des Nations Unies, et l'appui au Forum de la jeunesse du Conseil économique et social. Le Réseau interinstitutions des Nations Unies pour l'épanouissement des jeunes était un partenaire clef pour favoriser la participation des jeunes au processus d'Habitat III.

III. Coopération avec le Bureau du Secrétaire général et les organes des Nations Unies

17. Au cours de la période considérée, ONU-Habitat a collaboré avec le Groupe du renforcement de l'état de droit du Cabinet du Secrétaire général sur l'établissement du document intitulé « *United Nations Guidance Note on Land and Conflict* » (Note d'orientation sur les terres et les conflits des Nations Unies). Cela a impliqué une analyse fonctionnelle de plus de 18 entités des Nations Unies et de leur travail sur les questions des terres et des conflits. ONU-Habitat a également collaboré avec l'Équipe de soutien sur les changements climatiques du Cabinet du Secrétaire général dans le cadre de l'action climatique des administrations infranationales sous l'égide des Nations Unies.

18. Concernant les questions de transport, ONU-Habitat a appuyé l'action menée par le Groupe consultatif de haut niveau du Secrétaire général sur le transport durable, en sa qualité de membre d'un groupe de travail technique, en préparant des documents thématiques sur la mobilité urbaine et les transports urbains et interurbains et en contribuant à la rédaction du *Global Sustainable Transport Outlook Report*. ONU-Habitat a, en collaboration avec le DAES, coprésidé la Conférence mondiale sur le transport durable qui s'est tenue en novembre 2016 au Turkménistan.

19. L'Alliance mondiale des partenariats d'entreprises de distribution d'eau (GWOPA), hébergée par ONU-Habitat, a été identifiée par le Conseil consultatif du Secrétaire général sur l'eau et l'assainissement comme un acteur crucial pour améliorer l'accès à l'eau des personnes les plus pauvres du monde. L'Alliance a appuyé plus de 200 compagnies de distribution d'eau desservant plus de 1,5 million de clients, permettant aux bénéficiaires des services publics de distribution de travailler avec leurs partenaires de mentorat pour identifier des priorités à long terme pour l'amélioration de la performance globale des services, et pour élaborer des plans d'amélioration des résultats reflétant ces priorités.

20. Par le biais du mécanisme de coordination régionale prévu par le Conseil économique et social, ONU-Habitat a participé activement au mécanisme de coordination régionale pour l'Asie-Pacifique, participant à de nombreuses réunions de haut niveau durant la période considérée. ONU-Habitat était également représentée aux réunions du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique, y compris à la réunion de réflexion sur la collaboration entre l'Union africaine et les Nations Unies à l'appui des questions émergentes, en particulier la mise en œuvre du Plan stratégique de la Commission de l'Union africaine pour la période 2014-2017 et le plan d'action du continent mis au point par l'Union africaine intitulé « Agenda 2063 : l'Afrique que nous voulons ».

IV. Coopération avec les bureaux, départements, organismes, fonds, programmes spécifiques et autres entités des Nations Unies

21. Au cours de la période considérée, ONU-Habitat a entretenu des relations de travail solides et efficaces avec les bureaux, départements, organismes, fonds et programmes des Nations Unies.

A. Commissions économiques régionales

22. ONU-Habitat et les commissions économiques régionales des Nations Unies, en collaboration avec le secrétariat d'Habitat III, ont travaillé à l'élaboration des cinq rapports régionaux d'Habitat III

et ont participé à des réunions régionales d'Habitat III qui se sont tenues à Jakarta en octobre 2015; à Abuja en février 2016; à Prague en mars 2016 et à Toluca (Mexique) en avril 2016.

23. ONU-Habitat a contribué au développement des partenariats entre les Nations Unies et l'Union africaine pour le développement à l'appui du premier cadre stratégique décennal de l'Agenda 2063 mené par la Commission économique pour l'Afrique.

24. ONU-Habitat a également travaillé en étroite collaboration avec la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique à l'appui de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est dans le module sur l'environnement, en mettant l'accent sur les villes durables, les changements climatiques et la réduction des risques de catastrophe. Les deux organisations ont collaboré dans l'organisation du Forum Asie-Pacifique de l'urbanisation qui a coïncidé avec la Réunion préparatoire régionale de la conférence Habitat III pour l'Asie-Pacifique qui s'est tenue à Jakarta en octobre 2015.

25. ONU-Habitat a maintenu des liens étroits avec la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale en vue de l'identification et de l'élaboration de plans stratégiques et de programmes régionaux. Il a contribué à la section sur les villes du rapport sur le développement durable dans les pays arabes. En 2016, la Commission est devenue un partenaire d'exécution dans le cadre du programme régional sur les politiques urbaines nationales durables, inclusives et reposant sur des données factuelles dans certains États arabes.

26. De concert avec la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, ONU-Habitat a contribué à renforcer les capacités sur la responsabilisation et l'adaptation des objectifs de développement durable en Bolivie, au Brésil et au Pérou.

27. ONU-Habitat a poursuivi son partenariat avec la Commission économique pour l'Europe et la Banque mondiale pour sensibiliser aux problèmes de financement et d'accessibilité du logement aussi bien dans les pays développés que dans les pays en développement de cette région, et progresser dans la recherche de solutions en la matière.

B. Collaboration avec des institutions, fonds et programmes spécialisés

28. ONU-Habitat a collaboré avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) dans l'adaptation au niveau local des objectifs de développement durable et d'autres questions de gouvernance locale, de formation et de renforcement des capacités, de réduction des risques de catastrophe et de relèvement. Il a collaboré avec d'autres organismes spécialisés des Nations Unies tels que le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes dans la mise en œuvre du Programme relatif à l'établissement de profils de résilience urbaine et de la campagne pour rendre des villes résilientes; avec l'UNESCO, sur l'aménagement urbain en lien avec le patrimoine culturel et la migration; avec l'UNICEF, sur la stratégie de secours d'urgence en zone urbaine et le Programme pour des villes plus sûres; et avec ONU-Femmes, sur la prise en compte de la problématique hommes-femmes, les femmes et le Programme pour des villes plus sûres.

29. Au cours de la période considérée, ONU-Habitat a continué de collaborer étroitement avec le PNUE en vue de la réalisation de l'objectif commun visant à promouvoir de meilleurs politiques et programmes environnementaux dans le but de réduire la pollution et d'améliorer la gestion de l'environnement urbain. À cette fin, en 2016, les deux Programmes ont mis en place des partenariats stratégiques sur des évaluations des milieux urbains, l'utilisation rationnelle des ressources dans les villes, les écoconstructions et la viabilité des logements et la gestion des terres. ONU-Habitat a collaboré avec le PNUE et la Banque mondiale pour l'élaboration de la publication intitulée « *Guiding Principles for City Climate Action Planning* » (Principes directeurs pour la planification urbaine et les changements climatiques)², lancée lors de la vingt et unième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, de concert avec 45 partenaires ayant souscrit, notamment des institutions financières, des organismes des Nations Unies, des collectivités locales, des partenaires de développement, des États membres et des organisations de la société civile.

30. ONU-Habitat a également collaboré avec le PNUD et le PNUE dans l'exécution du Programme d'appui mondial aux plans nationaux d'adaptation. Grâce au financement provenant du Fonds d'affectation spéciale du Programme « Bâtiments et construction durables » relevant du Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables, ONU-Habitat appuie un projet portant sur deux ans visant à intégrer le logement durable en Inde avec des chercheurs de l'Energy and Resources Institute, de l'Oxford Brookes University et du groupe Development Alternatives.

² <https://unhabitat.org/books/guiding-principles-for-climate-city-planning-action/>.

31. ONU-Habitat et l'OMS ont organisé des manifestations conjointes intitulées « *Health as the pulse of the New Urban Agenda* » (La santé comme pouls du Nouveau Programme pour les villes) et « *Addressing urban health inequity through slum upgrading* » (Lutte contre les inégalités face la santé en zone urbaine grâce à l'amélioration des bidonvilles) dans le cadre des préparatifs d'Habitat III. ONU-Habitat a également adhéré à l'Initiative Ville-Santé (*Urban Health Initiative*), qui porte sur les effets qu'ont sur la santé les polluants atmosphériques à courte durée de vie et associe les collectivités locales, en mettant l'accent sur la conception et la planification des villes et leur impact sur la prévention et le contrôle des maladies non contagieuses; les interventions stratégiques dans les domaines de l'eau, de l'assainissement et de la gestion des déchets et du drainage, y compris dans les situations d'urgence en milieu urbain; et les évaluations des risques de maladie. ONU-Habitat, l'OMS et l'Union internationale des télécommunications (UIT) ont lancé l'initiative pour des villes saines et intelligentes en vue d'améliorer les conditions de santé en milieu urbain, à l'appui de la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes.

32. ONU-Habitat et le FNUAP ont coprésidé le Sommet des jeunes pendant le Sommet mondial sur l'action humanitaire, aboutissement de plus d'une année de consultations mondiales auprès des jeunes sur le rôle de la jeunesse dans les questions humanitaires. Le Pacte en faveur de la participation des jeunes à l'action humanitaire, qui a été lancé lors du Sommet mondial sur l'action humanitaire, a été signé par plus de 30 institutions multilatérales, organisations du secteur privé et de jeunes qui se sont engagées à faire participer les jeunes à des questions humanitaires.

33. ONU-Habitat a rédigé, en collaboration avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), diverses publications clefs concernant le droit à un logement convenable, notamment « *Alternatives for Forced Evictions in Informal Settlements, Breaking the Cycle of Homelessness* » (Solutions de remplacement pour les expulsions forcées dans les implantations sauvages, pour rompre le cycle de la condition des sans-abri) et un manuel intitulé « *Mainstreaming Human Rights for Housing and Slum Upgrading* » (Intégration des droits de l'homme pour l'amélioration des logements et des bidonvilles).

34. Dans le comté de Turkana au Kenya, ONU-Habitat et la FAO ont créé un système de gestion des informations foncières en utilisant des outils d'administration des biens fonciers favorables aux pauvres, notamment le modèle du domaine foncier social.

35. ONU-Habitat a également collaboré avec le Fonds international de développement agricole (FIDA), sur le renforcement de la sécurité des droits fonciers pour les terres et les ressources naturelles en Afrique orientale et australe.

36. La Journée mondiale de l'habitat 2015 a été célébrée sous le thème « Des espaces publics pour tous » et a été axée sur la création d'espaces publics pour tous où règne l'égalité des sexes. La célébration a été organisée dans le monde entier dans le cadre d'un partenariat entre ONU-Habitat et de la Campagne HeforShe promue par ONU-Femmes.

37. ONU-Habitat et l'Union postale universelle ont lancé une initiative conjointe destinée à appuyer les efforts visant à aider les populations urbaines à faible revenu intitulée « *Addressing the unaddressed* ». Cette initiative a pour but de développer des systèmes physiques axés sur les zones à faible revenu afin d'améliorer l'accès aux services de base et d'aider les autorités locales à élaborer des outils pour mesurer les inégalités dans les services et suivre l'état de santé dans les villes.

38. En 2016, ONU-Habitat a conclu un mémorandum d'accord avec l'Organisation de l'aviation civile internationale pour renforcer leur relation et mettre en place une coopération plus étroite dans les domaines de la sécurité aérienne, de la capacité et de l'efficacité de la navigation aérienne, la sécurité et la facilitation de l'aviation et le développement économique du transport aérien et la protection de l'environnement, dans le contexte de l'intégration durable des aéroports au développement urbain, métropolitain, national et régional. Les deux organisations ont piloté un projet conjoint sur la synergie entre les villes et les aéroports en vue du développement durable dans cinq aéroports d'Afrique orientale et australe. L'objectif était d'améliorer la coordination entre la planification urbaine et la conception et le développement de l'aviation pour une urbanisation et un développement durables des établissements humains.

39. Une grande partie des travaux de collaboration menés par ONU-Habitat a fait intervenir de nombreuses institutions, en mettant l'accent sur les domaines prioritaires communs, y compris la mise en œuvre des objectifs de développement durable. En Somalie, par exemple, dans le cadre du Programme conjoint sur l'emploi des jeunes en Somalie, ONU-Habitat a collaboré avec le PNUD, l'Organisation internationale du Travail et la FAO pour améliorer les moyens dont est dotée la municipalité de Mogadiscio pour mettre en œuvre des programmes en faveur de l'emploi des jeunes. Afin de faciliter les débats sur la migration et l'espace public, ainsi que d'autres thèmes prioritaires dans la région arabe, ONU-Habitat, en collaboration avec l'Organisation internationale pour les migrations et ONU-Femmes, a organisé des réunions de groupes d'experts. Il a également contribué à l'élaboration du cadre régional 2016–2017 sur les jeunes pour les États arabes. Dans le cadre de l'initiative « *Unis dans l'action* » menée dans la République arabe syrienne, ONU-Habitat a contribué au Plan régional pour les réfugiés et la résilience en Syrie.

Établissement de liens entre l'action humanitaire et le développement

Dans le cadre d'un programme conjoint, ONU-Habitat a travaillé en partenariat avec le HCR pour planifier l'établissement d'un nouveau camp de réfugiés et améliorer la planification de la réinstallation et de la réintégration des réfugiés au Kenya. Cette initiative novatrice peut être reproduite dans d'autres pays, étant donné la longévité de certains camps de réfugiés.

ONU-Habitat et le HCR ont également collaboré pour la fourniture de services essentiels d'approvisionnement en eau et d'assainissement dans les camps de réfugiés et dans les communautés de personnes déplacées. La collaboration avait pour but de promouvoir des approches nouvelles et améliorées pour la sélection de systèmes plus viables.

40. ONU-Habitat a joué un rôle très actif dans les mécanismes de coordination interinstitutions des Nations Unies sur les ressources en eau et l'énergie (ONU-Eau et ONU-Énergie) et a présidé la branche africaine d'ONU-Énergie. Le programme relatif à l'eau, l'assainissement et l'hygiène dans les communautés exposées aux catastrophes, programme entrepris conjointement par ONU-Habitat, le PNUD, l'UNICEF et l'OMS, vise à renforcer la résilience des communautés dans les régions sujettes aux catastrophes par le renforcement des capacités humaines et institutionnelles dans la gestion des risques de catastrophe et à élargir l'accès à des services d'eau, d'assainissement et d'hygiène résilients.

41. ONU-Habitat est membre du réseau « *Partner Network 5* » dont l'objet est d'accélérer les solutions durables au niveau local du Programme d'action mondial pour l'éducation au service du développement durable, dirigé par l'UNESCO. Ce réseau vise à intensifier l'éducation au service du développement durable au niveau communautaire et à impliquer les réseaux multipartites. En 2016, ONU-Habitat a adhéré à l'Initiative des établissements d'enseignement supérieur en faveur du développement durable, un partenariat forgé entre les entités des Nations Unies, dont l'UNESCO, le PNUE, l'Université des Nations Unies et plus de 800 établissements d'enseignement supérieur.

V. Coopération avec les organisations intergouvernementales et les institutions de développement n'appartenant pas au système des Nations Unies

42. Dans le cadre des préparatifs d'Habitat III, ONU-Habitat et la Commission économique pour l'Afrique ont fourni un appui technique à l'Union africaine pour définir la position africaine commune sur Habitat III. Rédigée à l'issue de consultations auprès des États Membres et des parties prenantes, la position africaine commune sur Habitat III a été adoptée à la vingt-septième session ordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine à Kigali en juillet 2016.

43. ONU-Habitat a continué d'appuyer l'Initiative sur les politiques foncières pour l'Afrique du consortium formé par la Banque africaine de développement et la Commission de l'Union africaine pour la mise en œuvre de la Déclaration sur les problèmes et enjeux fonciers en Afrique adoptée à la treizième session ordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine à Syrte (Libye), en 2009. ONU-Habitat est membre du Comité directeur de l'Initiative sur les politiques foncières et a dirigé le volet relatif au renforcement des capacités de l'initiative à l'appui des États membres africains dans la mise en œuvre de la déclaration.

44. ONU-Habitat a poursuivi son partenariat avec la Ligue des États arabes, en particulier par le biais de son soutien à la « Stratégie arabe pour le logement et le développement urbain durable à l'horizon 2030 », approuvée par la vingt-septième session de la Conférence au sommet des pays arabes. Cette stratégie représente le mécanisme régional de mise en œuvre de l'objectif de développement durable 11, d'autres cibles urbaines pertinentes et du Nouveau Programme pour les

villes. La Ligue des États arabes a joué un rôle important dans les préparatifs d'Habitat III et dans l'organisation du Forum des ministres arabes sur le logement et le développement.

45. En 2016, ONU-Habitat, l'Union européenne et le Secrétariat du Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique sont convenus d'élaborer la troisième phase du Programme participatif d'amélioration des taudis, qui couvre 35 pays à ce jour. Ce programme est incorporé dans les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement dans 25 pays et regroupe les départements concernés des administrations locales et nationales, la société civile, les organisations de base et les habitants des bidonvilles, les entités des Nations Unies et d'autres parties prenantes.

46. ONU-Habitat et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) ont collaboré en ce qui concerne un certain nombre de manifestations et de publications de fond. Les réalisations marquantes sont notamment le rapport sur les Perspectives régionales de l'OCDE 2016 : Des régions productives pour des sociétés inclusives, auquel ONU-Habitat a contribué dans l'élaboration de la section sur le rôle de l'urbanisation dans le développement durable.

47. Au cours de la période considérée, le Centre technique pour la gestion des risques de catastrophe, la durabilité et la résilience urbaine a lancé son plan stratégique décennal, qui définit les principales priorités et les domaines d'intervention les plus importants du Centre. L'un des résultats majeurs obtenus en 2016 a été la présentation du produit phare du Centre, à savoir l'outil de planification d'actions pour la résilience urbaine, élaboré conjointement avec ONU-Habitat et testé avec succès par cette organisation. ONU-Habitat a continué de collaborer avec le Centre pour des écoles plus sûres au Mozambique en vue de renforcer la résilience des écoles aux catastrophes, grâce à des interventions « reconstruire en mieux » et au renforcement de la résilience des enfants et des communautés aux risques naturels. Le nouveau modèle employé dans le cadre de cette collaboration est fondé sur les techniques de réduction des risques de catastrophe, avec des matériaux locaux et une participation communautaire pour intensifier la construction des écoles d'une manière rapide et durable.

VI. Coopération avec les partenaires au développement et les institutions financières

48. Après le succès de la mise en œuvre de la première phase de l'Initiative pour l'eau et l'assainissement dans la région du Lac Victoria, ONU-Habitat a conclu un partenariat avec la Banque africaine de développement et la Communauté d'Afrique de l'Est pour étendre le programme à 15 autres villes. ONU-Habitat est chargée du volet formation et renforcement des capacités du programme, tandis que chacun des cinq États membres partenaires de la Communauté d'Afrique de l'Est est chargé de mettre en œuvre le volet infrastructures physiques. Par ailleurs, la Banque africaine de développement a appuyé le renforcement du secteur des travaux publics en Somalie grâce à un programme visant à accroître la fourniture de services équitables, durables et abordables, susceptibles de promouvoir la paix et la réconciliation nationale. ONU-Habitat, en collaboration avec la Banque africaine de développement, a publié le rapport intitulé « *Housing Market Dynamics in Africa* » (Dynamique du marché du logement en Afrique), qui énonce des recommandations à l'intention des gouvernements, des institutions de financement du développement, du secteur privé et d'autres parties prenantes.

49. Grâce à son partenariat avec la Banque européenne d'investissement, ONU-Habitat a fourni plus de 300 installations sanitaires pour répondre aux besoins d'assainissement d'environ 250 000 personnes, dont 150 écoles dans les bidonvilles de Mwanza (République-Unie de Tanzanie).

50. ONU-Habitat et l'Institut de la Banque asiatique de développement ont participé à des activités de financement des logements, y compris l'organisation d'une réunion du groupe d'experts sur les solutions novatrices de financement des logements, faisant intervenir 36 experts de 19 pays, qui s'est tenue à Madrid les 10 et 11 mai 2016. La réunion du groupe d'experts a aussi été appuyée par la Banque européenne d'investissement.

51. Au cours de la période considérée, ONU-Habitat a signé et mis en œuvre des accords avec la Banque interaméricaine de développement, la Charities Aid Foundation et la Banque centraméricaine d'intégration économique.

52. Après le tremblement de terre dévastateur au Népal en avril 2015, le Fonds mondial pour l'assainissement, un partenaire d'ONU-Habitat, a mobilisé des volontaires pour réhabiliter les toilettes endommagées et mener des campagnes de sensibilisation à l'hygiène dans les zones touchées. Le partenariat a permis à plus de 1,5 million de personnes de vivre dans des environnements sans défécation en plein air dans les zones cibles.

53. En 2016, ONU-Habitat s'est qualifiée pour un financement au titre du Fonds d'adaptation aux changements climatiques. Un certain nombre de projets liés aux changements climatiques ont ainsi été financés, y compris le Projet d'adaptation et de résilience aux changements climatiques de la République démocratique populaire lao.

VII. Coopération avec les autorités locales

54. Pour assurer un développement urbain inclusif et durable, il est essentiel de pouvoir compter sur des autorités locales compétentes tirant parti de la proximité et de la légitimité dans la plupart des milieux urbanisés. ONU-Habitat a collaboré étroitement avec l'organisation Cités et gouvernements locaux unis (CGLU) dans l'élaboration d'une plate-forme mondiale des partenaires d'exécution sur les espaces publics, les outils, les directives et stratégies régionales connexes pour la mise en œuvre. ONU-Habitat a renforcé ses liens avec cette organisation et ses commissions et associations régionales en Afrique, en Asie et dans le Pacifique, en Amérique du Nord et dans la région méditerranéenne par le biais de sessions de renforcement des capacités, d'ateliers et d'échanges entre villes pour renforcer les capacités de gestion des autorités locales pour parvenir au développement durable.

55. En tant qu'hôte du secrétariat du Comité consultatif des autorités locales auprès des Nations Unies (UNACLA), ONU-Habitat a appuyé la nouvelle composition de l'UNACLA pour tenir compte de la participation des grands réseaux des autorités locales déjà actifs dans l'Équipe spéciale mondiale des autorités locales et régionales pour le programme de développement pour l'après-2015 en vue d'Habitat III. La nouvelle composition a été essentielle pour assurer l'incorporation des points de vue des autorités locales dans les programmes mondiaux, et a amélioré la participation des réseaux aux réunions de l'UNACLA. La Déclaration de Quito de l'UNACLA, publiée lors de la deuxième Assemblée mondiale des autorités locales et régionales, comprend des recommandations et la vision des autorités locales pour des villes durables et des territoires ouverts à tous.

56. ONU-Habitat est un membre actif du Groupe de travail des partenaires de développement sur la décentralisation et la gouvernance locale. En 2016, les travaux du Groupe ont porté sur le programme général d'adaptation des objectifs de développement durable au niveau local grâce à l'échange de stratégies, de savoir-faire technique et d'idées nouvelles sur le financement du développement local durable, la gouvernance locale décentralisée, et la gouvernance urbaine et territoriale.

57. En outre, ONU-Habitat a intensifié sa coopération avec l'Équipe spéciale mondiale des autorités locales et régionales, notamment dans le contexte de la vingt et unième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, du Sommet des Nations Unies consacré à l'adoption du programme de développement pour l'après-2015 et du processus ayant conduit à l'adoption du Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement.

58. L'Initiative pour la prospérité des villes est une initiative mondiale qui permet aux autorités locales et aux parties prenantes locales de déterminer les possibilités et les domaines d'intervention potentiels, de créer des indicateurs en utilisant des informations de référence, et de créer un espace de dialogue politique en faveur du développement urbain durable. À ce jour, plus de 400 villes ont adhéré à l'initiative.

Les technologies de l'information et des communications facilitent le recouvrement des recettes municipales par les autorités locales

En Somalie, des systèmes de gestion financière ont été mis en place dans 15 districts au titre du Programme commun des Nations Unies sur la gouvernance locale et la décentralisation des services. Un système automatisé de gestion des finances municipales conjugué à l'utilisation d'un contrôle du matériel fondé sur un système d'information géographique (SIG) a amélioré la transparence, la responsabilité, la génération de recettes et les procédures de gestion financière des autorités locales. L'augmentation des recettes municipales a permis d'augmenter les investissements dans la construction et la remise en état de projets d'infrastructure clés dans le Somaliland et le Puntland, augmentant la confiance entre les populations et les conseils locaux.

Au Kenya, le projet visant à augmenter les recettes dans le comté de Kiambu a posé les fondations pour les finances municipales et la promotion d'un développement économique inclusif. Grâce à la mise en œuvre du système entièrement automatisé de recouvrement de recettes, les recettes du comté ont augmenté de 60 %. Une stratégie a été formulée pour un programme de développement durable des infrastructures à long terme. Un appui technique et juridique a été fourni pour la conception d'un fonds de développement des infrastructures, qui devrait répondre aux problèmes actuels et futurs de

financement des infrastructures dans le comté.

En Afghanistan, les recettes des autorités locales ont augmenté du fait de l'imposition des terres et des biens par les villes afghanes. ONU-Habitat a appuyé la mise en œuvre de méthodes améliorées de levée topographique, d'enregistrement des terres, de facturation et de collecte fiscale et de dépense de l'argent du contribuable pour la prestation de services urbains. Il en est résulté une augmentation de 15 % des recettes des municipalités de Hérat, Mazar-e-Charif, Jalalabad et Kandahar.

VIII. Coopération avec les organisations du secteur privé

59. En 2016, ONU-Habitat a continué de s'associer aux organisations du secteur privé pour mener des stratégies visant à renforcer l'engagement et la contribution des entreprises aux activités de développement urbain. ONU-Habitat a collaboré séparément avec divers consortiums de partenaires du secteur privé et des villes. Dans le cadre du projet relatif à la modélisation des politiques futures, un projet de recherche financé par le programme de recherche et d'innovation de l'Union européenne, ONU-Habitat a partagé ses connaissances sur le monde du Sud et la dimension urbaine dans le traitement de la participation électronique dans le développement des villes et des technologies de l'information et des communications à l'appui de l'élaboration des politiques publiques. ONU-Habitat et Human Cities Coalition – un réseau de 38 sociétés internationales – ont évalué conjointement les questions urbaines dans les villes de Jakarta et de Manille dans le but de canaliser le financement du secteur privé pour l'accès à des logements convenables, la rénovation urbaine et la réduction de la vulnérabilité face aux changements climatiques.

60. ONU-Habitat a participé au Conseil du futur mondial sur les villes et l'urbanisation du Forum économique mondial, qui a conduit à deux manifestations de haut niveau sur le rôle des entreprises dans la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes avant et pendant Habitat III. Un rapport du Forum économique mondial, élaboré en collaboration avec Pricewaterhouse Coopers, intitulé « *Harnessing Private Sector Capabilities to Harness the New Urban Agenda* »³, a été publié à Quito et largement diffusé à la réunion annuelle de 2017 du Forum économique mondial tenu à Davos (Suisse).

61. Le Conseil mondial des entreprises pour le développement durable a poursuivi sa collaboration avec ONU-Habitat à l'appui des activités de plaidoyer et de concertation et contribué à l'organisation d'événements clés pour sensibiliser l'opinion sur le rôle des entreprises et des industries dans l'urbanisation durable.

62. ONU-Habitat a réaffirmé son partenariat avec Microsoft/Block by Block mettant l'accent sur l'élaboration d'un outil pour permettre aux communautés de participer à la conception des espaces publics dans leurs localités respectives.

IX. Coopération avec les organisations de la société civile

63. ONU-Habitat continue de souligner l'importance des partenariats avec la société civile, notamment les organisations de base, les organisations de jeunes et de femmes. Les organisations de la société civile ont pris part à la conception, à l'exécution, au suivi et à l'évaluation des programmes normatifs et opérationnels d'ONU-Habitat, et se sont activement engagées dans le processus d'Habitat III et l'élaboration du Nouveau Programme pour les villes, par l'intermédiaire de l'Assemblée générale des partenaires d'Habitat III.

64. Legal Action Worldwide a collaboré avec ONU-Habitat dans l'élaboration de cadres politiques et juridiques et le renforcement des capacités en matière de gouvernance foncière.

65. À l'appui de la gouvernance locale et régionale, ONU-Habitat et Transparency International ont répondu aux problèmes de transparence et de responsabilisation en renforçant les capacités des dirigeants locaux et régionaux et en élaborant des outils novateurs.

66. ONU-Habitat a mis au point, avec la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et Building Research Establishment, un outil pour la reconstruction après une catastrophe, qui quantifie la durabilité à la suite des catastrophes naturelles. Il s'agit d'un outil complet de cadres bâtis organisés en huit catégories, notamment des abris, des établissements et des infrastructures, et qui offre aux utilisateurs un score de performance global à la fin du processus. Il aidera les gouvernements, les organismes humanitaires et les donateurs à comprendre l'impact de leurs

³ http://www3.weforum.org/docs/WEF_Harnessing_Public-Private_Cooperation_to_Deliver_the_New_Urban_Agenda_2017.pdf.

activités dans les zones de catastrophe, à identifier les stratégies les plus efficaces et à définir les critères de réussite en termes de durabilité.

X. Coopération avec les professionnels

67. ONU-Habitat a continué de travailler avec 13 organisations professionnelles sur le développement d'outils fonciers appropriés qui favorisent les pauvres et tiennent compte des besoins de chaque sexe pour traiter de la sécurité des droits fonciers en faveur des pauvres et des groupes vulnérables.

68. L'Association internationale des urbanistes (AIU), CGLU et la Commission économique pour l'Europe ont appuyé l'adoption des Lignes directrices internationales sur la planification urbaine et territoriale⁴, en proposant des canaux pour leur diffusion et leur validation. Diverses activités de formation et de sensibilisation ont eu lieu en 2016, notamment un stage de formation destiné aux urbanistes portant sur l'adaptation au niveau local des lignes directrices, qui s'est tenu durant le cinquante-deuxième Congrès de l'AIU à Durban (Afrique du Sud) en juillet 2016; la diffusion du programme d'adaptation au niveau local auprès des autorités locales lors du cinquième Congrès du CGLU qui s'est tenu à Bogota (Colombie) en octobre 2016; et un stage de formation destiné tant à l'AIU qu'au CGLU axé sur l'utilisation du programme d'adaptation au niveau local, qui s'est tenu durant Habitat III en octobre 2016.

ONU-Habitat a conclu un mémorandum d'accord avec le Conseil d'immatriculation des urbanistes du Nigéria relatif à la collaboration pour le renforcement des capacités et l'urbanisation durable et inclusive pour des établissements humains participatifs, intégrés et durables, et la planification et la gestion régionale au Nigéria renforçant la planification du développement national, régional, métropolitain et urbain pour soutenir des liens économiques, sociaux et environnementaux positifs entre zones urbaines, périurbaines et rurales. Ces activités seront menées en étroite collaboration avec le Centre pour les établissements humains et le développement urbain de l'Université fédérale de technologie Minna du Nigéria.

XI. Coopération avec les milieux académiques et les instituts de recherche et de formation

69. Au cours de la période considérée, l'Initiative de réseau universitaire a accueilli 460 membres et 15 partenaires universitaires associés de plus. Il existe en tout huit pôles thématiques sur des thèmes synchronisés avec les priorités d'ONU-Habitat. Les pôles thématiques sont des consortiums d'universités qui acceptent de collaborer sur une orientation thématique particulière et d'élaborer conjointement des initiatives de recherche et d'enseignement et des projets, en coopération avec ONU-Habitat. Les pôles thématiques actuels sont l'urbanisme informel, les changements climatiques, la gouvernance urbaine, les questions d'égalité des sexes, des villes plus sûres, la réhabilitation urbaine et l'accessibilité urbaine.

70. ONU-Habitat, en collaboration avec la London Metropolitan University, a élaboré un dépositaire d'études de cas urbains à l'appui d'UrbanLex – une base de données des lois urbaines sur sept sujets cruciaux considérés comme étant essentiels à la viabilité et au développement des zones urbaines. ONU-Habitat s'est associée au Colegio de Jurisprudencia Urbanística pour alimenter la base UrbanLex et fait office de coordonnateur dans la région. ONU-Habitat a également établi des partenariats de recherche dans le contexte d'UrbanLex avec l'Université technique d'Istanbul, l'Université islamique internationale de Malaisie, l'Université Renmin de Chine, l'Université catholique pontificale du Paraná, l'Université de Tel-Aviv et l'Université de Beijing. En 2016, ONU-Habitat a conclu un partenariat pour échanger des données entre UrbanLex et FAOLEX, la base de données de la FAO qui répertorie les législations nationales, réglementations, accords internationaux et politiques relatifs à l'alimentation, à l'agriculture et à la gestion des ressources naturelles.

71. Dans le cadre du programme « Des villes plus sûres », l'University College London a organisé la *City Leadership Initiative* en 2015. ONU-Habitat et l'University College London ont conjointement appuyé le projet « Des villes plus sûres, intelligentes et durables » pour répertorier les objectifs et les programmes plus intelligents, plus sûrs et plus durables classés par priorité et par ville, ainsi que les stratégies mises en place pour atteindre ces objectifs, et les solutions et pratiques appliquées.

⁴ <http://localizingthesdgs.org/library/53/2/Lignes-Directrices-Internationales-sur-la-Planification-Urbaine-et-Territoriale.pdf>

72. D'autres initiatives universitaires ont inclus un partenariat avec l'École Polytechnique Fédérale de Lausanne autour d'un cours en ligne ouvert à tous sur la gestion des infrastructures urbaines et la gouvernance innovante des grands systèmes urbains, un programme de maîtrise de deux ans axé sur la gouvernance urbaine ou les grands systèmes urbains. Dans une double approche de collaboration, ONU-Habitat a fourni une expertise technique et a appuyé la formation des responsables des collectivités locales et des praticiens de l'urbanisation, tandis que l'Institute for Housing and Urban Development Studies a fourni un appui au renforcement des capacités à ONU-Habitat.

73. ONU-Habitat et le programme relatif aux villes de la London School of Economics and Political Science (LSE–Cities) ont conclu un partenariat autour de programmes portant sur la nouvelle gouvernance urbaine et l'ère urbaine. Grâce à cette initiative, en 2015 et en 2016, ONU-Habitat, LSE-Cities et CGLU ont exploré de nouveaux modes de communication sur la gouvernance urbaine pour assurer une diffusion auprès du public et faire une analyse comparative des politiques et des recherches. Ainsi, plus de 120 villes ont fourni des données sur la gouvernance urbaine et la cartographie des modèles de gouvernance urbaine.

74. ONU-Habitat et le Korea Land and Housing Institute ont lancé conjointement des recherches pour l'élaboration d'un guide international sur le développement durable des villes nouvelles. Le guide a pour objet d'aider à comprendre les principes et bonnes pratiques dans les villes nouvelles existantes, les différents avantages potentiels qu'elles pourraient offrir et les approches plus durables qui pourraient être appliquées pour les développements futurs.

75. ONU-Habitat, le Lincoln Institute of Land Policy et la Banque interaméricaine de développement ont organisé conjointement un « Laboratoire urbain des maires » sur le financement du foncier. Ils ont également préparé et publié la quinzième édition du programme de formation sur les marchés fonciers informels et la régularisation des implantations sauvages.

76. ONU-Habitat et le Centre for Liveable Cities de Singapour ont élaboré un programme de renforcement des capacités à l'attention des maires et des décideurs. Un mémorandum d'accord entre ONU-Habitat et le Gouvernement singapourien a été conclu à l'occasion de la conférence Habitat III en vue de mettre en œuvre un programme conjoint mondial pour aider les pays en développement à renforcer leurs capacités en matière de planification et de gestion du développement urbain durable.

XII. Coopération avec les coalitions de multiples types de partenaires

77. L'élaboration de politiques urbaines nationales dirigée par ONU-Habitat en collaboration avec l'OCDE, Alliance pour les villes et d'autres parties prenantes, rassemble de multiples parties prenantes à l'échelle mondiale, régionale et nationale, y compris des partenaires traditionnels et nouveaux, pour préparer les instruments politiques nécessaires à l'appui de villes intégrées, compactes, inclusives et durables.

78. La Campagne urbaine mondiale, une plate-forme dont le but est de renforcer la prise de conscience des problèmes concernant l'urbanisation durable, menée par ONU-Habitat, a continué d'augmenter le nombre de ses adhérents et compte actuellement 188 organisations et réseaux, représentant 15 groupes constitutifs partenaires. Au total, 84 organisations ont adhéré en 2015–2016. En 2016, les partenaires de la Campagne urbaine mondiale ont préparé un manifeste intitulé « La ville qu'il nous faut » après l'organisation de 26 campus des penseurs urbains regroupant plus de 7 000 participants entre 2014 et 2016. Un total de 74 campus des penseurs urbains sont prévus pour 2017. En outre, 164 solutions urbaines représentant des actions concrètes ont été identifiées pour inspirer la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes.

79. Pendant la période considérée, l'Assemblée générale des partenaires, qui est une plate-forme de partenariat indépendant, a été créée par les membres du comité directeur de la Campagne urbaine mondiale afin de mobiliser les partenaires non gouvernementaux. Elle inclut les partenaires du Programme pour l'Habitat, ainsi que les principaux groupes définis dans Action 21 et d'autres groupes de parties prenantes clefs qui n'avaient pas encore été représentées qui contribuent à la rédaction du nouveau programme pour les villes et à Habitat III.

80. L'Assemblée générale des partenaires a permis à plus de 1 000 organisations indépendantes pouvant toucher des millions de participants de contribuer à l'élaboration du Nouveau Programme pour les villes, en tant que membres des conseils consultatifs des réunions régionales et thématiques, consolidant la contribution de leurs larges circonscriptions dans des déclarations écrites et orales, ainsi que dans des observations et contributions présentées sur chaque projet de version du document via des matrices de retour d'information. Ils ont en outre contribué à Habitat III en tant que co-organisateurs des assemblées et tables rondes de parties prenantes, ainsi que de groupes de parties prenantes et d'autres manifestations.

81. L'Assemblée générale des partenaires a été initialement créée afin de contribuer au processus d'Habitat III et à la Conférence elle-même; toutefois, compte tenu de son succès en tant que plate-forme indépendante dans la mobilisation de nouveaux partenariats urbains et d'experts individuels n'ayant pas auparavant participé aux processus des Nations Unies, le groupe a voté à l'unanimité à sa séance plénière à Habitat III en faveur de la poursuite de ses travaux, en mettant l'accent sur la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes.

82. En mai 2016, ONU-Habitat, en collaboration avec CGLU et le Comité international de secours, avec l'appui de la Fondation Rockefeller et le Department for International Development du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, a lancé l'Alliance mondiale pour les crises urbaines, un réseau regroupant plus de 70 organismes humanitaires et de développement, d'universités et d'associations professionnelles. Les membres de l'Alliance mondiale ont signé une « Charte urbaine », qui vise à mieux définir et planifier la réponse humanitaire aux événements critiques en milieu urbain. En outre, en 2016, ONU-Habitat et d'autres partenaires ont accueilli l'Alliance pour les villes dans le réseau. Toujours dans le domaine de la résilience, la Stratégie internationale de prévention des catastrophes (SIPC) a annoncé le renouvellement de la campagne « Pour des villes résilientes » avec la promesse d'augmenter son réseau en 2016. La SIPC a confirmé ONU-Habitat dans le rôle de président du comité directeur composé d'organismes des Nations Unies et d'autres entités, y compris des organisations de la société civile et des réseaux d'autorités locales comme CGLU et ICLEI – Pouvoirs locaux pour un monde durable. ONU-Habitat a de plus coordonné une réunion du groupe d'experts sur le thème « Créer un lien entre l'aide d'urgence, la réhabilitation et le développement : engagement soucieux de l'égalité des sexes dans les situations d'après conflit ». Ont assisté à la réunion des hauts fonctionnaires de l'ONU, des universitaires et des experts d'organisations de base et de la société civile; ils ont passé en revue les différents aspects de l'engagement soucieux de l'égalité des sexes dans les situations d'après-conflit.

83. Le partenariat entre ONU-Habitat et le Partenariat mondial pour l'eau, l'Institut International de gestion des ressources en eau, le Conseil mondial de l'eau, l'International Water Association, l'Institut International de l'eau à Stockholm, Akvo Foundation et l'University of South Florida a débouché sur la création d'un pôle Eaux urbaines, réseau de partenaires ayant l'objectif commun d'améliorer la gestion des eaux urbaines, qui sera hébergé par ONU-Habitat.

84. ONU-Habitat coprésidait l'Initiative mondiale sur les eaux usées, une plate-forme multipartite englobant des entités des Nations Unies, des organisations internationales, des gouvernements, des scientifiques et le secteur privé.

85. En octobre 2016, un mémorandum d'accord de collaboration pour le suivi des indicateurs du développement durable sur les transports a été conclu entre ONU-Habitat et la fondation du Partenariat pour des transports écologiques, à faible émission de carbone (SloCAT), un partenariat multipartite de plus de 90 organisations (incluant des entités des Nations Unies et des organismes multilatéraux et bilatéraux de développement).

86. ONU-Habitat a continué de travailler avec des partenaires multiples sur la question transversale des jeunes. Comme indiqué précédemment, ONU-Habitat et le FNUAP ont coprésidé le Sommet des jeunes pendant le Sommet mondial sur l'action humanitaire, représentant l'aboutissement de plus d'une année de consultations mondiales auprès des jeunes du monde entier sur le rôle de la jeunesse dans les questions humanitaires. Le Pacte en faveur de la participation des jeunes à l'action humanitaire a été lancé lors du Sommet mondial sur l'action humanitaire et a été signé par plus de 30 entités multilatérales, du secteur privé et de jeunes qui se sont engagées à faire participer les jeunes à des questions humanitaires. En tant que chef de file sur la mesure 3 du Pacte, il a poursuivi ses efforts visant à renforcer la capacité des jeunes à être des acteurs humanitaires efficaces et à appuyer les initiatives menées par des jeunes, en particulier dans les bidonvilles et les implantations sauvages. Lors d'Habitat III, ONU-Habitat a collaboré avec le grand groupe des enfants et des jeunes et des organisations dirigées par des jeunes pour organiser une série de consultations qui ont abouti à deux conférences. Les participants à la Conférence YouthHab préalable à Habitat III ont adopté la Déclaration des jeunes pour une urbanisation durable, et invité les jeunes et les autorités locales à collaborer étroitement pour atteindre les cibles des objectifs de développement durable et mettre en œuvre le Nouveau Programme pour les villes. Les participants à YouthHab ont également adopté la Déclaration sur les villes autochtones et la Déclaration LGBTI sur l'urbanisation durable. Le Réseau mondial des conseils de la jeunesse urbaine a également vu le jour à YouthHab.

87. ONU-Habitat a organisé deux débats de haut niveau sur le financement du Nouveau Programme pour les villes à Quito en 2017 en marge de la conférence Habitat III – l'un avec des ministres et autres représentants de haut niveau d'États Membres, et l'autre avec des maires et des représentants des autorités locales et le secteur privé. Ces consultations ont abouti à une feuille de route pour l'élaboration d'un mécanisme de mise en œuvre multipartite du développement urbain durable.

XIII. Conclusions

88. Les travaux d'ONU-Habitat avec ses partenaires en 2015–2016 ont conduit à une plus grande prise de conscience de l'importance de questions de développement urbain durable et à la mobilisation des ressources et l'exécution des programmes. De nouveaux partenaires ont été mobilisés pendant le processus préparatoire d'Habitat III et en vue de l'adoption et de la mise en œuvre ultérieures du Nouveau Programme pour les villes. ONU-Habitat est en mesure de s'acquitter du mandat qui lui est assigné de jouer un rôle pilote au sein du système des Nations Unies pour les questions relatives à l'urbanisation durable et aux établissements humains, et d'adopter la démarche de partenariat nécessaire pour parvenir à un développement urbain durable.

89. Il est nécessaire de développer et de maintenir le niveau de coopération encouragé dans le processus d'Habitat III, pour assurer la participation effective des partenaires à la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes ainsi que des processus de suivi et de communication d'informations en la matière. Les activités de plaidoyer, de gestion des connaissances et de renforcement des capacités devraient être renforcées, en particulier pour les parties prenantes.

90. La coordination entre les institutions des Nations Unies devrait être plus systématique à tous les niveaux. Un engagement soutenu d'ONU-Habitat dans le Groupe des Nations Unies pour le développement, les mécanismes de coordination régionale et les équipes de pays des Nations Unies dans le contexte des cadres d'action des Nations Unies pour le développement est plus que jamais nécessaire pour la promotion du développement urbain durable dans la hiérarchisation des priorités nationales et régionales.

91. Pour aller de l'avant, le rôle réaffirmé d'ONU-Habitat en tant que point focal pour la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes devrait être renforcé afin de mobiliser les acteurs clés du système des Nations Unies, de la société civile, du secteur privé et des gouvernements à plusieurs niveaux pour promouvoir une approche cohérente et inclusive de la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes, de la dimension urbaine des objectifs de développement durable et d'autres engagements mondiaux pertinents. ONU-Habitat a été chargé de coordonner l'appui au sein du système des Nations Unies et de mobiliser d'autres partenaires de financement et à forte intensité de savoir pour faciliter la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes au niveau national et local, ainsi que le suivi et la communication d'informations en la matière. Ce rôle essentiel implique l'élaboration et la diffusion de directives en matière de mise en œuvre; l'élaboration et l'application d'un cadre de surveillance et de communication d'informations aligné sur le cadre des objectifs de développement durable; l'intensification du financement des initiatives d'urbanisation durable; le plaidoyer et la gestion des connaissances, ainsi que la fourniture de conseils techniques et stratégiques aux pays. Il est donc important qu'ONU-Habitat soit doté des ressources suffisantes pour être en mesure d'entreprendre ses travaux normatifs.
